



Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire La Fondation Lucie et André Chagnon recommande au gouvernement du Québec de soutenir l'action communautaire à sa pleine valeur

Montréal, le 28 janvier 2020 – La Fondation Lucie et André Chagnon a déposé aujourd'hui un mémoire dans lequel elle recommande au gouvernement du Québec de soutenir l'action communautaire à sa pleine valeur et rappelle que sa propre contribution doit s'ajouter et non se substituer au rôle essentiel et légitime de l'État. La Fondation Chagnon profite de l'occasion pour saluer l'initiative du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, d'inviter les fondations à participer au dialogue visant à assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire au Québec.

Financer adéquatement les organismes communautaires, faciliter leurs relations avec l'appareil gouvernemental et les divers bailleurs de fonds, et les inviter à participer activement et sans restriction aux décisions collectives qui concernent les personnes et les milieux qu'ils servent sont des façons privilégiées pour le Gouvernement de reconnaître leur pleine valeur.

Le milieu philanthropique peut offrir, quant à lui, aux organismes communautaires ou à l'action communautaire un soutien spécifique centré sur le renforcement de leur capacité d'agir ou sur des initiatives novatrices dont la mise à l'échelle dépendra d'un financement gouvernemental et de l'implication de l'ensemble des ministères concernés.

La Fondation Chagnon fait en cela écho aux recommandations du *Collectif des fondations québécoises* contre les inégalités, dont elle est membre, notamment en ce qui a trait à la spécificité du soutien des fondations ainsi qu'aux revendications, que nous croyons légitimes et pertinentes, des instances de représentation des organismes communautaires.

« L'action communautaire est essentielle au développement social et à l'amélioration des conditions de vie. Les organismes communautaires défendent des valeurs de solidarité, de justice et d'inclusion que nous partageons. Ils méritent, de la part des différents paliers gouvernementaux et du milieu philanthropique, un soutien à la hauteur de leur contribution » tient à rappeler Jean-Marc Chouinard, président de la Fondation Chagnon.

C'est dans cet esprit que la Fondation dépose ce mémoire, afin de contribuer à ce que le Québec soit une société solidaire, juste et inclusive qui permette à chaque enfant, chaque famille – sans exception – de se réaliser et d'y participer pleinement.

Pour consulter le mémoire https://fondationchagnon.org/media/1787/memoire actioncommunautaire 2020.pdf

Ci-dessous, en résumé, nos 8 recommandations :

- 1. Que le Gouvernement réaffirme son engagement envers les orientations et les principes de la Politique gouvernementale.
- Que le Gouvernement accorde une priorité au maintien de la prépondérance du financement gouvernemental, pluriannuel et indexé, pour soutenir la mission des organismes communautaires ainsi que pour leur assurer des conditions de travail adéquates.
- 3. Que le Gouvernement et les organismes communautaires reconnaissent que les contributions des fondations sont diverses et ont leur propre spécificité et qu'elles ne doivent pas être considérées comme des moyens de réduire ou de remplacer le financement gouvernemental ou comme un critère de financement.
- 4. Que le Gouvernement et les instances de représentation des organismes communautaires **invitent** les fondations à participer à un dialogue sur les formes de soutien qui sont spécifiques au Gouvernement, aux municipalités et aux fondations.
- 5. Que le Gouvernement, les instances de représentation des organismes communautaires et les fondations créent un groupe de travail pour étudier et proposer des modalités de reddition de comptes qui respectent l'autonomie et les impératifs de chacune des parties, tout en simplifiant les processus pour les organismes.
- 6. Que le Gouvernement **crée des mécanismes d'accréditation** ou désigne des instances transversales pour les organismes communautaires dont les missions plurisectorielles ne cadrent pas spécifiquement avec les mandats d'un seul ministère.
- 7. Que le Gouvernement incite l'ensemble des ministères à consulter les organismes communautaires dans l'élaboration ou l'actualisation de politiques et de programmes gouvernementaux, en sollicitant leurs expertises plurisectorielles dans une perspective intégrée, au-delà de la prestation de services ou des mandats spécifiques du ministère dont ils relèvent.
- 8. Que le Gouvernement maintienne l'exclusion des organismes à but non lucratif, y compris les regroupements et les organismes de défense collective des droits, de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

À propos de la Fondation Lucie et André Chagnon

La Fondation Lucie et André Chagnon a pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois, dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel. Pour y parvenir, la Fondation apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous. https://www.fondationchagnon.org/

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Claire Neveux
Coordonnatrice, Communications
Tél.: 514 380-2001, poste 1061
neveuxc@fondationchagnon.org